



Angoulême, le 1^{er} juin 2016

Mme Marie-Christine DOKHÉLAR
Préfecture de la Vienne
7 place Aristide BRIAND, CS 30589,
86021 POITIERS

Objet : Demande de reconnaissance du caractère de calamité agricole

Madame la Préfète,

Les fortes pluies et la grêle de ces derniers jours ont provoqué des dégâts considérables dans le département de la Vienne. Les champs sont inondés, les récoltes sérieusement remises en cause. Les légumes ne poussent pas et sont menacés par les maladies dues à l'humidité. Très peu d'agriculteurs peuvent se déclarer indemne de cet aléa climatique.

Alertée par plusieurs agriculteurs concernés, **la Coordination Rurale demande l'ouverture de la procédure reconnaissance en calamités agricoles, ainsi qu'un dégrèvement de l'impôt sur le foncier non bâti pour les parcelles inondées, et un report des cotisations MSA.**

Nous attendons des services de la DDT une mission d'enquête le plus rapidement possible pour pouvoir évaluer les dégâts, notamment les pertes de récoltes ainsi que les pertes de fonds. Notre syndicat se tient à votre disposition à cet effet.

Espérant vivement que vous porterez la plus grande attention à notre demande, recevez, Madame la Préfète, l'expression de notre considération distinguée.

Philippe TABARIN
Président de la CR86

Copie :

M. le Directeur de la DDT de la Vienne

M. le Président de la MSA Sèvres-Vienne

Coordination Rurale de la Vienne

ZE Ma Campagne – 66 impasse Nièpce – 16016 ANGOULEME Cedex

Tél : 05 45 61 33 26 – Mobile : 06 88 05 13 75 – Mail : poitoucharentes@coordinationrurale.fr

Site : www.coordinationrurale.fr

La culture de la Terre pour nourrir les Hommes
